

# Écho

du  
CIROI PACA Corse



**ORDRE DES  
EXPERTS-COMPTABLES** *ec*  
Région Marseille PACA

*Ordre des Experts-Comptables  
Marseille PACA*

## *La convention*

O  
C  
t  
O  
B  
R  
E



2  
0  
1  
7



# édito

**L**e Conseil Inter Régional Provence Alpes Côte d'Azur Corse de l'Ordre des Infirmiers (C.I.R.O.I. P.A.C.A. Corse), oeuvre depuis 18 mois avec **l'ordre Régional P.A.C.A. des Experts Comptables**, et nous sommes fiers et heureux d'avoir vu aboutir et se concrétiser, le 5 octobre dernier, cette étroite collaboration, par **la signature d'une convention inédite en France entre deux institutions ordinales**.

Ce partenariat a débuté sous la mandature du précédent président, M. **Mohamed Laqhila**, qui s'est poursuivi pour se finaliser sous celle de son nouveau président, M. **Lionel Canési** et de sa nouvelle équipe de conseillers.

Nos deux structures ont convenu de développer une synergie inédite, dans le monde ordinal, au service de nos mandants. Cette convention consiste à mettre en relation deux univers très différents, **celui des chiffres** pour les Experts Comptables et **celui de la Santé** pour les Infirmiers.

**Chaque professionnel dans son domaine de compétence, dans son domaine d'expertise.**

Notre volonté commune consiste à faciliter la mise en relation, par l'organisation de séances collectives ou individuelles d'informations et de conseils, de ces deux mondes, à titre gratuit et en toute transparence, **au bénéfice des professionnels de santé.**

Tout infirmier de la région P.A.C.A., relevant de l'exercice **libéral** titulaire ou en cours d'installation, en réflexion sur son projet professionnel, aura accès à cette prestation.

Quant au professionnel de santé **salaire**, l'expert comptable pourra intervenir **en tiers de confiance** sur sa déclaration fiscale.

Les experts comptables ne pourront en aucun cas réaliser des missions comptables, fiscales ou juridiques (établissement de bilan, rédaction de courrier...).

Les missions de soutien, de conseil et d'entraides sont des **missions réglementaires** assignées aux conseils départementaux.

Nous ne pouvons que déplorer, face au nombre croissant d'assignations, que l'Ordre se retrouve aux côtés de professionnels de santé au Tribunal de Grande Instance, que ce soit en matière de redressement ou de liquidation judiciaire.

Derrière ces réalités, il y a un professionnel de santé dont la vie est brisée. Cette situation qui concerne plus d'une centaine de praticiens par an dans notre région, pourrait être évitée, selon la causalité, par la volonté de mettre **nos deux institutions en synergie à votre service.**

Espérant que ce dispositif rencontre, auprès de vous, un réel succès et puisse ainsi se pérenniser dans le temps.

**Patrick CHAMBOREDON**

# Organisation pratique

## ◆ Mise en place de « permanences » :

La permanence prendra la forme de rendez-vous **individuels**, assurés par des experts comptables bénévoles, tous les 1<sup>er</sup> jeudi de chaque mois à compter de janvier 2018, soit pour le 1er semestre, les 4 janvier, 1er février, 1er mars, 5 avril, 3 mai et 7 juin 2018 de **13h 30 à 16h 30**, au sein de nos locaux.

Chaque rendez-vous durera 30 minutes, **sur rendez-vous**, en vous inscrivant à l'adresse suivante : **ciroi.croec@gmail.com**

Cible : tous types d'infirmier/ères (questions diverses, difficultés de trésoreries, installation, cessation d'activité, problème avec l'URSSAF...).



## ◆ Mise en place de réunions « collectives » : 3 thèmes seront abordés tout au long de l'année :

- Ma première déclaration fiscale : bénéficiez des conseils d'un expert-comptable.
- Le passage en société : présentation fiscale, juridique et comptable du passage en société
- Préparer sa cessation d'activité : comment vendre, bénéficier des exonérations de plus-value.

La **première** réunion d'information portera sur « **Ma première déclaration fiscale** » et se déroulera le **19 décembre 2017 de 13h30 à 16h00 pour une quinzaine de participants** au sein des locaux de l'ordre des infirmiers situés au **426 rue Paradis 13008 Marseille**.

Vous pouvez vous inscrire dès à présent à l'adresse suivante : **ciroi.croec@gmail.com**

## ◆ Business story :

Le dispositif business story est un dispositif national, dupliqué en région.

Les infirmiers/ères qui le souhaitent peuvent bénéficier de 3 rendez-vous offerts avec un expert-comptable (bénévole et inscrit sur le site **www.business-story.biz**).

**Conseil Inter régional Provence Alpes Côte d'Azur et Corse  
de l'Ordre des infirmiers**

426 rue Paradis 13008 MARSEILLE

Tél : 04.84.26.84.20

[ciroi.pacacorse@ordre-infirmiers.fr](mailto:ciroi.pacacorse@ordre-infirmiers.fr)

<http://paca-corse.ciroi.fr/>

